



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TARN-ET-GARONNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°82-2018-016

PUBLIÉ LE 14 JUIN 2018

# Sommaire

**Préfecture de Tarn-et-Garonne**

82-2018-05-24-003 - délégation de signature EHPAD de Lauzerte (2 pages)

Page 3

Préfecture de Tarn-et-Garonne

82-2018-05-24-003

délégation de signature EHPAD de Lauzerte

*délégation de signature du directeur par intérim de l'EHPAD à Isabelle Laronde*

**DÉCISION N° 2018.72**

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
PROLONGATION**

Le Directeur par intérim, **Monsieur Laurent GEORGE**,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière ;

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, notamment son article 73 ;

VU le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la Fonction Publique Hospitalière ;

VU Le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D315-67 et suivants ;

VU l'arrêté ministériel du 24 avril 2002 fixant la liste des corps, grades et emplois autorisés à réaliser des astreintes dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière ;

Considérant l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé N° 2017-1070 nommant **Monsieur Laurent GEORGE**, Directeur du Centre Hospitalier des Deux Rives à Valence d'Agen, Directeur par intérim de l'EHPAD de Lauzerte à compter du **15 mai 2017** ;

Et,

Considérant la Décision n° 2018.71 du Directeur par intérim Monsieur Laurent GEORGE, nommant **Madame Isabelle LARONDE**, Adjointe des Cadres Hospitaliers contractuelle, à temps partiel à l'EHPAD de Lauzerte, du 01/07/2018 au 31/12/2018 inclus ;

**DÉCIDE :**

**Article 1 :**

**En dehors de la présence du Directeur dans l'établissement, en cas d'impossibilité de le joindre, l'Adjointe des Cadres Hospitaliers, Madame Isabelle LARONDE, bénéficie d'une délégation de signature pour les actes et correspondances :**

- Relatifs aux besoins de fonctionnement de l'établissement, à l'accueil, au suivi et à la sécurité des résidents et des personnels,
- Et présentant un caractère d'urgence manifeste ou ne pouvant être différés jusqu'au retour du Directeur.

Et notamment pour :

- Les actes relatifs au **domaine technique et liés à la sécurité** :
  - Appel aux forces de l'ordre en cas de troubles risquant de mettre en péril la situation des personnes
  - Mise en œuvre des protocoles écrits en matière de sécurité en cas d'urgence imminente
- Les actes relatifs au **domaine de gestion budgétaire, comptable et financier** de l'EHPAD, énumérés ci-dessous :
  - Bons de commande à des groupements d'achat auxquels l'Etablissement adhère (inférieurs à 2 000 €)
  - Bons de commande dans le cadre des marchés à bons de commandes (inférieurs à 2 000 €)
  - Bons de commande hors marchés (inférieurs à 1 000 €)
  - Déclaration de sinistres aux assurances
  - Signature des mandats et titres présentant un caractère d'urgence

- Les actes relatifs au **domaine de la gestion des ressources humaines** énumérés ci-dessous :
  - La signature des ordres de mission
  - La signature des certificats de travail
  - Les états et attestation des services
  - Autorisations d'absence exceptionnelle du personnel hors soins, sauf durant les congés annuels de la cadre de santé
  - Elaboration et modification des horaires et plannings du personnel, hors soins, sauf durant les congés annuels de la cadre supérieure de santé
  - Elaboration et signature d'un CDD jusqu'à un mois
- Pour les actes relatifs à la **gestion administrative des résidents**, et notamment pour :
  - Les décisions administratives d'admission et de sortie de l'établissement
  - La déclaration administrative de décès
  - La déclaration de disparition d'un résident
  - La saisine de diverses instances judiciaires et administratives, notamment pour porter plainte au nom de l'établissement, après décision du Conseil d'Administration
  - Attestation de présence des résidents

#### Article 2 :

Dans le cadre de la présente délégation, **Madame Isabelle LARONDE** fait précéder sa signature de la mention :  
« Pour le Directeur de l'EHPAD et par délégation, l'Adjointe des cadres hospitaliers ».

#### Article 3 :

La présente délégation de signature est valable **du 1<sup>ER</sup> JUILLET 2018 au 31 DÉCEMBRE 2018 inclus (6 mois)**.

#### Article 4 :

Obligation est faite au délégataire de rendre compte des actes pris dans l'exercice de sa délégation. Tout acte signé en dehors du périmètre de délégation engage la responsabilité du signataire, et rend l'acte caduque.

#### Article 5 :

La présente décision de délégation de signature sera communiquée par :

- Une remise du document à l'intéressée
- Un affichage dans le classeur des notes de service de l'établissement et dans le classeur des Décisions
- Une transmission de cette décision au Trésorier
- Une transmission de cette décision à l'ARS, et au Conseil Général de Tarn et Garonne
- Une information faite au Président du Conseil d'Administration de l'EHPAD
- Au registre des actes administratifs de la Préfecture

LAUZERTE, le 24 mai 2018

L'intéressée,

Décision notifiée le

29.05.2018

Le Directeur par intérim,

L. GEORGE

Signature précédée de la mention

« Lu et approuvé »

Lu et approuvé

